

Une consultation sur « l'avenir de l'eau »



Photo Gérard Baldocchi

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée⁽¹⁾ consulte les habitants de son territoire (quart sud-est de la France) sur la politique de l'eau. Il donne la parole au grand public et aux acteurs institutionnels de l'eau sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions et préserver la qualité des rivières, du littoral et de la mer.

La consultation a lieu du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 et va nourrir les travaux de préparation du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021.

Les documents soumis à la consultation du public sont disponibles sur les sites internet www.rhone-mediterranee.eau-france.fr. Un registre est également disponible dans les préfectures et au siège de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à Lyon. Pour le comité de bassin, le schéma actuel mérite d'être conforté dans ses orientations et prolongé.

« Toutefois, souligne-t-on, le futur SDAGE devrait marquer un progrès sur plusieurs thèmes de la politique de l'eau du bas-

sin : la gestion équilibrée de la ressource en eau (économies d'eau, meilleur partage, anticipation des effets du changement climatique), la lutte contre les substances dangereuses, le maintien dans la durée de la performance des installations d'assainissement et d'eau potable, la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages y faisant obstacle et la contribution à la préservation de la biodiversité. »

1 – Les comités de bassin sont des instances délibérantes qui rassemblent par grand bassin-versant tous les acteurs de l'eau ; collectivités locales, industriels, agriculteurs, consommateurs, associations, État. Il y a sept comités de bassin sur le territoire métropolitain, dont celui de Rhône-Méditerranée, et cinq pour les territoires ultra-marins. Ils fixent la stratégie de préservation et de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin Rhône-Méditerranée.